

QUINZE ANS

(1830-1845)

PAR

P. DE DECKER,

MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Deuxième édition.

BRUXELLES

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS. — GÉRANT, A. DE WASME,

GRAND SABLON. N° 11.

1845.

QUINZE ANS

(1830-1845)

PAR

P. DE DECKER,

MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Deuxième édition.

BRUXELLES

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS. — GÉRANT, A. DE WASME,

GRAND SABLON, N° 11.

1845.

M. Nothomb venait de se retirer.

On conçoit aisément quels regrets sincères et désintéressés a dû m'inspirer la retraite d'un homme d'État aussi éminent.

M. Van de Weyer débarque à Ostende : trois jours après, il est ministre.

Est-ce ennui, ambition, dévouement personnel, patriotisme, ou un peu de tout cela à la fois? qu'importe!

Réussira-t-il dans la tâche difficile qu'il a acceptée? Voilà toute la question, et pour lui et pour le pays.

Je crois avoir acquis le privilége d'être franc : eh bien! s'il faut dire toute ma pensée, j'en ai d'abord sérieusement douté.

Encore étranger au monde politique à l'époque où M. Van de Weyer y joua un rôle qui ne fut certes ni sans importance ni sans éclat, je n'avais pas l'honneur de connaître personnellement M. le Ministre de l'Intérieur.

D'une part, l'opinion libérale semblait le désavouer, le repousser.

D'autre part, l'opinion catholique gardait une prudente réserve. La brochure qui venait de paraître contre un des hommes les plus haut placés dans l'estime de la Chambre et du pays, et que la voix publique attribue à M. le Ministre, n'était guère de nature à rassurer sur les convictions politiques et religieuses de son auteur.

C'est dans cet état des esprits que s'ouvrit la session ordinaire de la Législature.

Je me hâte de dire que les principes larges exposés par M. le Ministre de l'Intérieur dans la discussion de l'Adresse, n'ont pas tardé à changer mes dispositions à son égard.

J'ai été frappé (et bien d'autres l'ont été avec moi) d'entendre les accents inattendus de cette voix de 1830 dominant, imposante et calme, les mille bruits de nos discordes civiles. Je n'ai pu me défendre de voir quelque chose de providentiel dans cette apparition soudaine d'un vétéran de notre liberté, qu'un orage vient de jeter parmi nous, comme pour nous rappeler que nous sommes tous frères par le baptême d'une même régénération politique, et pour nous ramener tous aux sources primitives de nos inspirations nationales.

Les pages qui suivent sont le résultat de cette émotion, que j'avoue sans détour, parce que je l'ai éprouvée de bonne foi et que j'espère bien n'avoir jamais à en rougir.

Si M. le Ministre persévère dans la constante application de ce système de haute impartialité et de fermeté, qui déjà lui a

conquis la bienveillance et la sympathie de l'immense majorité de la Chambre, il laissera de nobles traces de son passage aux affaires : il n'aura pas seulement sauvé la Royauté, comme il le désirait, il aura sauvé le pays.

Si l'avenir prouve qu'en devenant ministre M. Van de Weyer est resté diplomate, c'est-à-dire, que *la parole ne lui a été donnée que pour déguiser sa pensée,* je le lui prédis, sa carrière ministérielle ne sera ni longue, ni glorieuse.

A lui de choisir!

Bruxelles, 6 décembre.

I

Qui êtes-vous?..... D'où venez-vous?.....

Je n'oublierai jamais l'effet étrange que produisirent ces paroles adressées par M. Devaux à M. le Ministre de l'Intérieur, au début de la récente discussion politique qui eut un si juste retentissement dans le pays.

Au premier abord, ces questions parurent presque puériles : peu s'en fallut qu'elles n'excitassent un instant l'hilarité de l'assemblée. Bientôt, ce fut comme un éclair! toute la situation

2

s'illumina d'une clarté soudaine : il y avait là toute une révélation!

Chacun comprit, à l'instant, que, dans la personne des deux orateurs, c'étaient deux époques, deux systèmes qui se rencontraient, qui s'interrogeaient. Aussi, le débat, de personnel qu'il était, prit subitement des proportions nationales; et, tandis qu'un sourd ricanement allait se perdre dans les derniers bancs de l'opposition, un sentiment spontané de curiosité et d'intérêt s'empara de tous les esprits.

Ce moment fut solennel : ce sera certainement une date dans nos annales.

Soyons justes, M. Van de Weyer entrevit d'un coup d'œil ce qu'il y avait de décisif dans la position qu'il allait prendre. Il fut admirable de franchise.

A entendre son langage, si nouveau et pour le fond et pour la forme, sa profession de foi d'un libéralisme si sincère et si généreux, on eût dit un écho de ce Congrès constituant où les libertés ne se marchandaient pas, mais où elles étaient comprises par intuition, admises par instinct. On était sous le charme des souvenirs de cette époque de bon sens et de bonne foi. On oubliait un instant, et les luttes irritantes par lesquelles nous avons passé, et les fatales divisions qui déchirent le pays; l'atmosphère politique semblait épurée : on respirait.

Cependant, ces souvenirs, si heureux pour les uns, étaient bien importuns pour d'autres. Quelle accusation, en effet, que ce simple rapprochement des idées d'alors avec celles d'aujourd'hui! Quelle distance du libéralisme de 1830 à celui de 1845! Que de leçons dans cette rencontre de deux anciens amis qui ne

parviennent plus seulement à se comprendre ! On doit être bien changé pour ne plus se reconnaître à quinze ans de date !

Aussi, suspendons nos réflexions : contentons-nous d'écouter. Ce dialogue est à lui seul un cours d'histoire politique à l'usage de tous.

Qui êtes-vous?..... D'où venez-vous?.....

M. le Ministre de l'Intérieur rappelle en peu de mots la part courageuse qu'il prit à la fondation de l'union entre les catholiques et les libéraux, à la constitution d'une Belgique indépendante et libre.

Ayant vu de loin et avec calme les événements de ces dernières années, M. le Ministre demande à la Chambre pourquoi l'opinion catholique et l'opinion libérale ne parviendraient plus à s'entendre et se consumeraient dans des luttes éternelles et stériles?

Encore tout imprégné de l'esprit primitif de nos institutions, M. le Ministre annonce qu'il entend être libéral, non plus *contre* les catholiques, mais *avec* les catholiques.

Libéral sincère, M. le Ministre croit que, pour satisfaire aux exigences légitimes de son opinion, il ne faut pas, de toute nécessité, proscrire ou calomnier l'autre opinion.

Homme de gouvernement, M. le Ministre croit qu'un gouvernement doit, non pas se faire parti, mais dominer les partis, non pas nourrir les préjugés, mais chercher à les dissiper, calmer les passions au lieu de les exciter.

C'était là, semble-t-il, un exposé de principes fort raisonnable, trop raisonnable peut-être aux yeux de quelques-uns. Aussi, M. le Ministre fut-il accueilli, ici par des chuchotements, là par des interruptions.

Avant d'accepter un portefeuille, vous n'êtes pas venu nous voir! s'écrie M. Rogier.

Ah! vous vous proclamez d'emblée général; commencez par être simple conscrit dans l'armée libérale! dit à son tour M. Devaux.

Voilà du moins de la franchise!

Ainsi donc, tout le *crime politique* de M. Van de Weyer, c'est de n'être pas allé recevoir le mot d'ordre du libéralisme du jour, de ne s'être pas soumis à sa consigne, de n'avoir pas endossé sa livrée. Son crime, c'est de n'avoir pas accepté ce double programme de protestations haineuses contre les principaux actes du passé, et de hardies réformes pour l'avenir, double programme qu'on subit, mais qu'on n'ose pas avouer encore!

Situation bizarre! M. Van de Weyer se présente aux yeux de tous comme libéral; il proteste qu'il ne veut contribuer qu'au triomphe des idées vraiment libérales. Pour gage de son avenir, il donne son passé : toute sa vie littéraire, politique ou diplomatique, il la soumet à l'analyse de ses adversaires; on a beau retourner cet esprit multiple, toutes ses facettes reproduisent le même libéralisme.

Eh bien! cela n'est pas assez.

Des amis surviennent avec des pièces justificatives des sentiments qui n'ont cessé d'animer M. Van de Weyer; il y a là des livres, des discours, des brochures de tous les genres et de toutes les époques.

Peine inutile!

Cinq cents autres amis s'en vont spontanément jeter dans

l'urne électorale quelques votes bien humbles, bien secrets, il est vrai, mais qui acquièrent toute l'importance d'une éclatante manifestation en faveur de l'homme qui, en devenant ministre, n'est devenu étranger ni à ses anciennes doctrines, ni à ses anciennes affections.

N'est-ce pas encore assez ?

M. Verhaegen se lève et salue en M. Van de Weyer un collègue de l'université libre, un professeur honoraire, ayant attaché son nom à la fondation d'une institution essentiellement libérale qu'il contribue encore puissamment à soutenir.

M. Dolez vient offrir son patronage à M. le Ministre : il va jusqu'à relever quelques détails biographiques pour prouver que les sympathies actives de cet homme d'État n'ont jamais fait défaut à la cause libérale.

Enfin, faut-il faire mouvoir tous les ressorts de l'amitié et convoquer l'arrière-ban de la défense ?

Voici M. Gendebien, l'oracle de son parti, qui consent à se porter officiellement caution pour le libéralisme de son ancien collègue au gouvernement provisoire.

Eh bien! tout cela ne suffit pas encore ; cet ensemble de garanties est un bagage parfaitement inutile pour M. le Ministre de l'Intérieur. Les chefs du parti libéral parlementaire lui dénient formellement le droit de représenter l'opinion libérale ; ils lui refusent hardiment ses *lettres de créance*.

Maintenant, toute la situation présente, tout l'avenir de M. le Ministre de l'Intérieur est dans la solution de cette question :

L'opinion libérale tout entière ratifie-t-elle cet inconcevable in-

terdit jeté sur un de ses hommes les plus considérables? N'y a-t-il pas dans la nation, comme il s'en est trouvé dans la Chambre, des libéraux sincères, qui ont le courage de secouer le joug qu'on prétend leur imposer au nom de passions et de prétentions qui ne sont point les leurs ?

Pour l'honneur même du libéralisme belge, j'ai besoin de croire qu'il n'accepte pas ainsi tout entier la suzeraincté arbitraire de quelques esprits, distingués sans doute, mais évidemment placés sous l'empire de malheureuses préoccupations personnelles. Je vais plus loin : je suis convaincu, pour ma part, qu'il y a dans le parti libéral un grand nombre d'hommes de bonne foi, qui, séduits par de spécieuses théories qu'on leur développe tous les jours et sur tous les tons, entraînés par des préjugés que les habiles ont tant d'intérêt à nourrir, sentent, au fond de leur conscience, leur patriotisme se révolter contre le rôle qu'on leur fait jouer. Dans un moment d'effervescence politique, ces citoyens, honnêtes mais faibles, se laisseront peut-être étourdir par les mille voix de la presse ou du *forum,* ils se laisseront peut-être gagner par la contagion des passions qui les enveloppent de toutes parts ; mais, rentrés au sein de leur famille dont ils ont à soigner l'avenir, ils retrouvent bientôt, dans le calme du foyer domestique, toute la lucidité de leur bon sens, toute la générosité de leurs instincts. S'il en est ainsi, et je crois ne pas me faire illusion, le spectacle du drame politique qui vient de se dérouler devant la Chambre, est bien fait pour dessiller les yeux de ces hommes de paix et de bonne foi.

Dès lors, la discussion que nous analysons ici aura produit

le résultat décisif que les vrais amis du pays s'en promettaient ; car, d'après moi, l'un des principaux motifs de nos éternels tiraillements de partis, c'est le manque de franchise et de courage qui empêche les hommes modérés du parti libéral de se séparer ouvertement de ceux dont les tendances les choquent et dont le triomphe les effraierait les premiers.

Félicitons-nous donc de voir si nettement dessinée et si bien mise à nu la situation intérieure du parti libéral.

En effet, pour peu qu'on y réfléchisse, on distingue, mieux que jamais, dans le camp libéral, deux fractions extrêmes : l'une regrette le passé, l'autre couve des yeux l'avenir ; l'une part, à son insu peut-être, de ce principe que la constitution belge a consacré trop de tolérance, trop de liberté (pour les adversaires, bien entendu) ; l'autre, que la Belgique est mûre pour des théories plus avancées. L'une pourrait s'appeler *le libéralisme des vieux préjugés* ou *de la suprématie civile ;* l'autre, le libéralisme *des jeunes idées, des forces vives.*

Entre ces deux libéralismes qui se promènent encore bras dessus bras dessous, parce qu'ils ont une peur commune de l'influence religieuse et parce qu'ils se cachent momentanément leurs vues secrètes et leurs tendances finales, entre ces deux libéralismes dont l'un désire le développement exagéré du principe gouvernemental, l'autre, le développement exagéré du principe démocratique, il y a notre libéralisme constitutionnel et essentiellement belge.

C'est ce libéralisme, large et vrai, que les événements qui viennent de se passer ont ramené sur l'avant-plan de notre scène

politique; c'est lui que M. Van de Weyer a mission de réhabiliter en ce moment. Et, je ne crains pas de le dire, cette mission est facile et belle.

Pour remplir utilement cette mission, il fallait la réunion de deux conditions essentielles.

Il fallait d'abord, un chef pour rallier, pour discipliner les libéraux fatigués de se laisser traîner à la remorque de quelques passions jalouses et rancunières. Ce chef, il vient de sortir inopinément de cette même crise dans laquelle on redoutait de voir s'abîmer les derniers rêves, les dernières espérances des amis de nos institutions.

L'un des fondateurs de notre indépendance nationale qu'il s'agit de consolider aujourd'hui, paisible spectateur de ces luttes de parti qui ont faussé tant d'esprits et aigri tant de caractères, étranger à ces conflits personnels dans lesquels on a vu se briser des liens si respectables, des alliances si monstrueuses se conclure, M. Van de Weyer, a, bien plus que tout autre de nos hommes d'État, le droit de se poser en représentant de nos véritables et primitives traditions constitutionnelles.

Absent du pays, il n'a offusqué aucune ambition, choqué aucun amour-propre, enrayé aucune impatience.

De plus, il paraît avoir eu le rare bonheur de conserver, jusqu'à ce jour, dans toutes les provinces de la Belgique et dans tous les rangs de la société, d'ardentes sympathies, de sincères dévouements. Sa position est donc heureuse pour tenter cette dernière épreuve qui doit décider de nos destinées. Lui seul, peut-être, est en état de replacer les partis sur leur terrain fran-

chement constitutionnel, les principes dans leur vrai jour; lui seul, peut-être, est appelé encore à rendre à nos institutions toute leur vigueur, au pouvoir toute sa considération.

Pour réhabiliter le libéralisme large et généreux des premiers jours de notre émancipation, il fallait aussi qu'on eût le courage de rompre en visière avec quelques usurpateurs d'autorité, et de détruire le prestige de ce système de violence et d'intimidation à l'aide duquel on n'a que trop longtemps enrégimenté les libéraux modérés, mais irrésolus et pusillanimes. Sous ce rapport, le début parlementaire de M. le Ministre de l'Intérieur est encore du plus heureux augure.

Qui donc, dans tous les partis, n'a applaudi à cette noble attitude qu'il a prise, quand il s'écriait : *Messieurs, on dirait en vérité, que l'opinion libérale n'est représentée dans le pays que par l'honorable M. Devaux !.... Mais, de quel droit cet honorable membre se constitue-t-il en Belgique le seul représentant de l'opinion libérale? De quel droit veut-il exercer une espèce de despotisme sur l'opinion à laquelle j'appartiens à autant de titres que lui?* M. le Ministre a dû remarquer, et il l'a remarqué en effet, quel écho ses paroles ont trouvé au sein de la Chambre et dans le pays. Qu'il ait le courage de conserver cette position inexpugnable pour la raison; qu'il persévère dans l'expression de ces sentiments d'indépendance et de modération que le libéralisme lui-même ne peut désavouer parce qu'ils germent encore au fond de bien des cœurs.

Il était temps qu'une voix éloquente et patriotique vînt dominer les clameurs désordonnées des partis. Il était temps surtout

qu'une direction intelligente, loyale et librement acceptée nous ramenât vers l'étude de nos origines constitutionnelles.

Là, à l'aurore de notre indépendance nationale, apparaît ce principe lumineux et fécond, ce principe de justice et de force, auquel se rattachent si heureusement et nos plus glorieux souvenirs et nos plus chers intérêts : l'UNION. C'est à mettre ce principe en relief, dans toutes les occasions, c'est à le réhabiliter, à le glorifier sans cesse, à le maintenir contre tous les assauts de l'esprit exclusif, que le Gouvernement doit chercher sa principale puissance et sa plus solide gloire; c'est là aussi que la Belgique doit trouver la condition de sa conservation et de ses progrès.

Il est donc de la plus haute importance et de la plus évidente actualité d'examiner rapidement, (autant que le comporte une brochure,) toutes les questions que soulèvent l'existence et le maintien de l'UNION.

II

L'union entre les catholiques et les libéraux existe-t-elle encore? peut-elle, doit-elle encore exister?

Cette question n'en est une que pour les esprits superficiels qui ne se sont jamais rendu compte de la vraie signification, de la portée réelle de la grande transaction d'où est sortie notre indépendance nationale.

Pour les politiques au jour le jour, l'union entre les catholiques et les libéraux ne fut qu'un caprice, un accident.

Pour les politiques myopes, l'union ne fut qu'une ruse de guerre, une réunion momentanée de mécontents et de brouillons.

Pour les politiques voulant se donner des airs d'habileté et de profondeur, l'union fut ou un malentendu ou un calcul.

Autant d'opinions, autant d'erreurs. Non, l'union ne fut ni un accident, ni une ruse de guerre, moins encore un malentendu, bien moins encore un calcul.

Il y a eu, sans doute, dans cette convergence spontanée d'esprits les plus opposés jusque-là dans leur direction et leur tendance, quelque chose d'imprévu, d'inexplicable même au premier abord ; mais ce mouvement fut au fond parfaitement rationnel, parfaitement naturel. Toutefois, il serait injuste, étroit de ne voir là qu'une conception de l'homme, qu'un ouvrage de ses mains ; ne rougissons pas d'y reconnaître la part de Dieu. N'est-ce pas ce sceau providentiel qui a donné à un simple fait historique cette grandeur de proportions et cette fécondité de résultats qui déroutent les vulgaires observateurs?

L'union des catholiques et des libéraux ne fut donc pas seulement un programme d'opposition à déchirer après la victoire, un élément de destruction matérielle du Royaume des Pays-Bas. Ce n'était pas là seulement une puissance négative et temporaire ; ne rapetissons pas notre œuvre. C'était l'ouverture d'une phase nouvelle de notre esprit public, l'entrée dans une nouvelle ère historique, l'inauguration d'un système politique nouveau.

Ce système ne tarda pas à se formuler, avec vigueur et sincérité, dans cette constitution dont la Belgique est fière à juste titre.

Et ici, j'éprouve le besoin de m'arrêter un instant pour faire

remarquer quelques circonstances de nature à démontrer avec quelle ardeur et quelle générosité l'opinion catholique, le clergé en tête, s'est jetée dans cette voie si extraordinaire pour elle.

Pour y entrer, elle avait à sanctionner des principes par le rejet desquels elle venait de compromettre le sort d'un royaume et d'une dynastie ; elle avait à vaincre les répugnances personnelles que semblaient devoir lui inspirer les doctrines et les antécédents des patrons et des défenseurs de ces principes. Car enfin, ne dirait-on pas qu'un siècle sépare 1828 de 1815, tant ont été prodigieux les progrès de l'intelligence politique des catholiques belges? En 1815, on avait agité toutes les fibres nationales pour s'opposer à l'établissement du régime libéral constitutionnel : souvenirs historiques, scrupules religieux, antipathies de race, intérêts, on avait fait arme de tout. Procès, persécutions, emprisonnements, exils, carcans même, on avait traversé toutes les épreuves, épuisé tous les sacrifices, bravé toutes les souffrances, plutôt que de souscrire à ce programme que, dix ans plus tard, on accepte avec effusion, de concert avec ce parti libéral qui jusque-là avait toujours soutenu les mesures anti-religieuses du gouvernement hollandais, des mains d'un homme dont la plume était humide encore du fiel qu'il venait de distiller sur l'Église et sur la Papauté!

Qu'ils me paraissent petits, ceux qui ne voient dans cet événement qu'une inconséquence, une contradiction, une pitoyable palinodie!

Car, qu'on ne croie pas que ce n'ait été là qu'un moment de vertige. Non, ce sont les catholiques qui, dès lors et sans se dé-

mentir jamais, se sont posés les vulgarisateurs les plus hardis de ces idées nouvelles. Au congrès, chose remarquable ! ce sont les membres du clergé belge qui montrent pour le triomphe de la liberté un enthousiasme si vrai, si profondément senti, qu'il arrache un cri d'admiration à leurs adversaires les plus prononcés ! Chose plus remarquable encore ! Parmi les soixante membres qui constituent *la minorité intolérante et illibérale du Congrès,* ON NE VOIT FIGURER AUCUN NOM CATHOLIQUE !

Qu'elle est belle la physionomie de ce Congrès constituant dont aujourd'hui déjà l'on cherche à ternir la gloire, importune peut-être pour quelques hommes !

Assistons en esprit aux délibérations de cette imposante et courageuse assemblée.

Écoutons comment le catholicisme a constitué la Belgique.

— Ne faut-il pas admettre un Ordre du clergé dans les États ?

— Non, non !

— Ne convient-il pas d'accorder une protection extérieure pour le culte ?

— Non, non !

— Ne serait-il pas prudent d'établir une distinction entre les croyances religieuses pour l'admissibilité aux emplois et fonctions ?

— Non, non !

— Pas de dotation ni pour les évêchés, ni pour les chapitres, ni pour les séminaires, ni pour le clergé ?

— Non, non !

— N'avez-vous ni peur ni scrupule d'admettre le principe de

tolérance et de liberté en matière de culte, de presse, d'enseignement et d'association ?

— Non, non !

— Pas de protection ; pas de privilége !

— Des libertés, toujours des libertés, partout des libertés !

— Mais il faut un Président pour le Congrès : il y a deux candidats ; l'un est libéral, l'autre, catholique.

— Prenons le candidat libéral !

— Il faut un Régent du royaume.

— Prenons encore le candidat libéral !

— Il faut un Roi qui soit le symbole de l'unité nationale, le gage de notre indépendance.

— Choisissons un roi protestant !

— Il faut des ministres.

— Cherchez-en, n'importe dans quels rangs ; donnez-même la préférence à ceux qui viennent de déclarer solennellement *qu'ils n'ont aucune sympathie pour le catholicisme !*

Voilà, sous une forme plus saisissante et plus dramatique, le langage des catholiques au Congrès.

Depuis l'époque du Congrès, la conduite de l'opinion catholique, principal noyau de cette majorité qui jusqu'à ce jour a résisté à tant d'assauts et survécu à tant d'attaques, a constamment été marquée au coin du vrai libéralisme. Cette opinion peut avoir commis des maladresses, des fautes, eh! quel est le parti politique qui n'en commette pas? Elle peut s'être parfois laissée aller à d'injustes soupçons, à des défiances exagérées, je le veux bien; mais, au point de vue constitutionnel et national, quels

reproches graves peut-on lui adresser, quels griefs sérieux peut-on lui imputer ?

Où trouver plus d'affection et d'attachement à notre jeune dynastie ?

Où trouver plus de respect pour l'autorité, plus de sympathie réelle pour le peuple ?

Où trouver plus d'éléments d'ordre et de paix, des mœurs et des traditions plus nationales ?

Où trouver plus de fidélité aux principes, plus de désintéressement personnel ?

Eh ! bien, le spectacle de tant de qualités et de vertus civiques n'a pu désarmer ce libéralisme exclusif qui, examinant les actes de ses adversaires à travers la loupe des préjugés, a dressé contre la majorité cette liste de griefs tellement futiles que, dans aucun pays constitutionnel, un parti qui se respecte n'oserait les inscrire dans son programme d'opposition.

Ce ne serait rien encore que le libéralisme exclusif se montrât systématiquement injuste à l'égard de la majorité, s'il n'enveloppait dans son système de dénigrement et l'honneur même du pays et l'avenir des institutions libres. Mais, il est pénible de le dire, tandis que les peuples voisins jettent un regard d'admiration d'envie sur notre constitution, tandis qu'ils ne cessent de demander *la liberté comme en Belgique,* il se trouve chez nous de prétendus amis de la patrie qui se font un jeu de la calomnier et de la flétrir aux yeux de l'Europe entière, de prétendus amis de la liberté qui se font un plaisir de désillusionner et de dégoûter l'opprimé qui soupire après elle !

Du reste, quoi que puisse faire ou tenter ce patriotisme d'un genre nouveau, elle brillera dans nos annales, glorieuse et instructive, l'histoire des quinze ans de règne de cette majorité unioniste qui n'a failli à aucun devoir, qui n'a fait défaut à aucune situation. Elle a traversé bien des orages, conservant son calme et sa dignité. Sa raison a eu bien souvent à lutter contre les plus nobles inspirations du cœur. Intrigues de l'étranger, conspirations intérieures, sa fermeté a tout déjoué. Elle a su, sans ostentation comme sans morgue, résister aux influences du pouvoir, et, ce qui est plus difficile, aux séductions de la popularité. Distinguant la vérité derrière tous les nuages dont cherchait à la voiler l'esprit de parti, allant droit à l'intérêt national en dépit de tous les efforts que les intérêts particuliers faisaient pour la dérouter, elle a tranché toutes les questions importantes avec ce bon sens qui est du génie.

Oui, encore une fois, elle a fait d'admirables choses, cette majorité qu'on cherche à humilier et à proscrire !

Oh! je le sais bien, il ne faut pas attendre des partis extrêmes un pareil aveu, qui serait pour eux une condamnation et un remords. Ce n'est pas au milieu de la confusion actuelle des principes et des hommes qu'il est permis d'espérer une appréciation, je ne dirai pas bienveillante, mais rigoureuse, de la conduite et des actes de la majorité : le temps de la justice n'est pas arrivé pour elle. Cette justice, elle l'attend avec calme.

Mais si, en revanche, nous examinions ce que serait, à l'heure qu'il est, (— dans la supposition que l'Europe lui eût permis de vivre, —) la Belgique abandonnée aux mains de la minorité

libérale du Congrès, la reconnaîtrions-nous encore cette patrie dont nous sommes si fiers aujourd'hui, la reconnaîtrions-nous traînant, sur les ruines de ses institutions et de ses libertés, un misérable reste d'existence que déjà se disputerait l'étranger ?

Si ensuite, devançant la marche de l'histoire, il était permis d'interroger l'avenir et d'entrevoir ce que ferait le libéralisme exclusif arrivé au pouvoir, quel sombre tableau se déroulerait à nos yeux ! Lui, qui nous reproche ce qui constitue notre mérite et notre justification, c'est-à-dire, notre fidélité aux idées de 1830, il nous aurait bientôt ramenés à 1825, époque de l'apogée de l'intolérance et de l'arbitraire dans notre malheureux pays ! École, bureau de journal, foyer domestique, sanctuaire même, ses vexations auraient bientôt tout envahi. Droits les plus sacrés, intérêts les plus sérieux, traditions les plus respectables, rien n'échapperait à cet immense naufrage de tout ce qui fait actuellement notre orgueil et notre force.

Je le sais, et je suis heureux de le proclamer, telles ne sont certainement pas les intentions des hommes de patriotisme et de talent qui ont accepté le dangereux honneur de diriger le parti libéral exclusif ; mais je sais aussi qu'il fut de tout temps impossible de discipliner les passions politiques, et que ces mêmes hommes seraient bientôt entraînés par elles dans des voies que leur haute raison désavoue et qui répugnent à leur caractère. Eh ! pour qui donc aujourd'hui les vœux et les espérances de certains libéraux belges sont-ils un mystère? Je ne veux constater qu'un fait : leurs regards ne sont-ils pas sans cesse tournés vers le libéralisme de France ? Leurs inspirations ne viennent-t-elles pas de là ? N'est-ce

pas pour lui qu'ils réservent leurs applaudissements et leurs hommages? Cependant nous savons ce que le libéralisme français a fait de cette nation puissante et généreuse qui aujourd'hui a peur de quelques pauvres prêtres, de cette nation qui fut longtemps la terre classique de la liberté, et qui aujourd'hui a peur que la liberté y germe; de cette nation qui a reçu la mission d'exercer dans le monde entier la propagande des idées nouvelles et qui a peur de quelques leçons de catéchisme! Nous savons ce que le libéralisme français a fait de toutes ces libertés conquises en 1830, avec du sang et des larmes.

Oh! qu'elle s'est montrée autrement libérale dans sa marche, autrement belge par l'esprit et par le cœur, cette majorité unioniste qu'une chaîne non interrompue d'actes et de souvenirs patriotiques rattache aux plus beaux jours de notre émancipation politique et religieuse!

Si nous voulions dresser le bilan détaillé de la liberté, telle qu'elle est sortie des deux révolutions de France et de Belgique, et telle qu'elle existe aujourd'hui dans les deux pays, on verrait laquelle des deux, de la Charte française ou de la Constitution belge, *est restée vérité.*

Combien ce parallèle entre la marche du libéralisme exclusif en France, et la marche du libéralisme unioniste en Belgique, depuis quinze ans, serait accablant pour le premier!

Et cependant, il n'est plus possible de se faire illusion sur ce point : c'est le libéralisme français que le nôtre prend pour modèle et pour guide; nul doute qu'il n'arrive à un résultat identique. A qui donc voudrait-on faire accroire que cet acharne-

ment à remplacer l'ancienne majorité unioniste par une majorité exclusive n'a que ce pitoyable but de changer quelques positions individuelles et de satisfaire quelques ambitions? La portée de ce remplacement, que personne ne s'y trompe, est autrement grande. Notre constitution n'est pas seulement le produit de l'union entre les libéraux et les catholiques, elle est aussi la sauvegarde de cette même union : c'est là sa signification, ce doit être son résultat. Renverser la majorité, n'est autre chose que briser l'union : or, l'union brisée, que signifierait encore notre constitution? à quoi servirait-elle? A l'instant même, on serait fatalement conduit à changer la constitution, pour adapter à une situation nouvelle des principes formulés par d'autres convictions et pour d'autres circonstances. Voilà pourtant l'abîme où mène infailliblement la funeste influence de ces doctrines étrangères pour lesquelles il semble qu'il n'y ait pas encore assez d'échos dans notre pays.

Veut-on une preuve convaincante qu'en essayant de détruire notre majorité parlementaire, le libéralisme exclusif en veut au principe même de l'union? Il suffit de faire remarquer que la majorité est attaquée aujourd'hui sous l'empire des mêmes passions, des mêmes préjugés qui entourèrent le berceau de l'Union.

Je regrette de ne pouvoir reproduire ici les principaux passages des brochures qui parurent en 1829, en réponse aux projets d'Union formulés par M. de Potter; on les dirait écrites pour les circonstances présentes. Si je n'avais pas peur d'être pris au mot, je conseillerais au parti libéral de les réimprimer; on y

trouverait tout autant d'actualité, et, avouons-le, plus d'esprit et de style que dans les indigestes élucubrations qu'on nous sert de nos jours.

Oui, et cette coïncidence est bien significative, en 1845 comme en 1829, même décousu d'arguments, même fadeur de plaisanteries pour essayer de dépopulariser une loyale transaction entre des hommes honorables, conservant entières leurs croyances et leurs opinions individuelles, mais réunis dans une pensée commune de modération et de pacification. Aux deux époques, même égoïsme s'abritant sous la bannière du bien public, même intolérance grimaçant sous le masque de la liberté. Et, chose digne de remarque! aux deux époques, même influence délétère de l'esprit français.

Au début du règne du roi Guillaume ce furent quelques réfugiés français qui, dans les journaux et les revues, semblèrent s'être donné la mission de combattre et d'insulter la presse vraiment nationale, de soutenir et d'encourager le gouvernement hollandais dans sa lutte contre le catholicisme belge. — En 1828, ce furent deux écrivains français, établis à Gand, qui combattirent à outrance le vigoureux champion, fondateur de l'Union Belge! — Au Congrès belge, la minorité intolérante et illibérale ne formait-elle pas le noyau de ce qu'on était convenu d'appeler le parti français?

Eh! qui pourrait s'y méprendre? Ce libéralisme exclusif qui, depuis quelques années surtout, semble vouloir de nouveau lever la tête et reprendre l'offensive, ne descend-il pas en ligne directe du libéralisme de 1825? Ne porte-t-il pas le même caractère de

petitesse et d'aigreur? N'est-il pas frappé du sceau d'une même origine étrangère? Qu'on l'envisage dans son triple mode d'action et d'influence, la littérature, la presse et le théâtre, qu'on l'examine dans ses principes comme dans ses allures, est-il au fond autre chose que la *contrefaçon* de ce libéralisme français qui, lui aussi, n'a rien oublié, rien appris?

Au lieu donc de chercher constamment des exemples et des instructions dans les annales de la restauration en France, que M. Devaux étudie les dernières pages de notre propre histoire. Il y verra quel esprit a miné le trône du Roi Guillaume, quel esprit a combattu l'union d'où est sortie notre nationalité, quel esprit vient aujourd'hui, sous son patronage, compromettre cette même union, et détruire peut-être cette même nationalité!

III

L'union des catholiques et des libéraux peut donc encore exister.

La preuve, c'est qu'elle existe : son expression écrite, c'est la constitution; son expression vivante, c'est la majorité de quinze ans; or, la constitution est intacte, la majorité est debout.

L'union doit être conservée et maintenue : telle est la condition de notre indépendance et de notre prospérité nationales ; que ce

soit aussi le but de toute notre politique. Pour atteindre ce but, il n'y a qu'un obstacle à vaincre, un ennemi à combattre, le préjugé.

Il ne sert de rien de se perdre dans les nuages des théories; restons dans les faits. Le plus saillant de ces faits, celui qui constitue le fond de toute la politique militante du jour, c'est la croyance à la domination du clergé en Belgique.

Messieurs, s'écriait l'autre jour M. Delfosse du haut de la tribune nationale, *il est une idée qui est généralement répandue dans le pays, une idée qui a jeté de profondes racines et qui a fait bien du mal au pouvoir. Cette idée, c'est que le clergé pèse d'un trop grand poids sur le gouvernement, c'est que le clergé a des vues de domination que le gouvernement n'a pas assez d'énergie pour combattre.*

Le fait de l'existence de ce préjugé ou de cette idée, je l'ai moi-même constaté, il y a plusieurs années, dans une brochure publiée spécialement dans le but de le combattre par les armes de la raison et de l'expérience. Voici ce que j'écrivais en 1843[1]: « La question des envahissements du clergé est au fond de toutes les questions qui s'agitent aujourd'hui avec tant d'aigreur. C'est l'idée de l'influence occulte du clergé qui, chez beaucoup de gens de bonne foi, légitime les plus brusques revirements d'opinion, qui, chez d'autres, sert de prétexte aux palinodies les plus étranges; c'est cette idée qui donne aux partis leur physionomie, aux événements leur signification; c'est elle qui est la cause de cette irri-

[1] *De l'influence du clergé en Belgique*, p. 11, *Soc. des Beaux-Arts*. 2me édition.

tation descendue aujourd'hui jusque dans les entrailles de la nation. »

On le voit : je ne me suis jamais fait illusion sur l'existence du préjugé relatif aux envahissements du clergé, ni sur l'importance des effets politiques qu'il a produits.

Aujourd'hui encore, dans la lutte des partis qui divisent malheureusement la Belgique, tout part de ce préjugé, tout gravite autour de ce préjugé, tout aboutit à cet éternel préjugé : *Domination de l'Église !*

Force est donc bien d'examiner de nouveau cette question fondamentale dont la solution intéresse à un si haut degré l'avenir de nos institutions. A défaut d'intérêt national, ma dignité personnelle m'en ferait un devoir ; car, moins qu'aucun autre peut-être, je me résignerais à subir une telle domination.

Jean-Jacques Rousseau, dans un de ces moments d'humeur qui étaient assez fréquents chez lui, a écrit quelque part : « *c'est la manie des philosophes de nier ce qui est, et d'expliquer ce qui n'est pas.* » Ces mots s'appliquent à merveille au jugement que, de bonne foi sans doute, (— car j'admets volontiers la bonne foi chez mes adversaires, —) certain libéralisme porte sur l'action, sur l'influence du clergé en Belgique.

Cette influence du clergé, on la cherche là où elle n'est pas ; on la méconnaît là où elle est.

Son action politique ? on la rêve partout ; ne pouvant la montrer du doigt, on la suppose occulte. Son action sociale ? on ne veut la voir nulle part, ou, si l'on consent à la voir, c'est pour l'entraver ou la calomnier.

Chose curieuse ! Au dire de ceux-ci, le clergé est un être mystérieux qui ouvre toutes les portes et qui voit à travers tous les murs, qui est le conseiller de tous les pouvoirs et le confident de tous les partis, qui intervient dans tout et mène tout, qui dispose du budget de l'État et de la signature des ministres ; espèce de Figaro de sacristie, trompant les plus adroits, corrompant les plus intègres, connaissant le secret de toutes les positions, le nœud de toutes les intrigues.

D'après ceux-là, le clergé habite un autre monde et appartient à un autre siècle que nous. Stéréotypé dans le moyen-âge, il ne comprend ni les idées ni les besoins de notre époque ; l'isolement est pour lui, non-seulement un devoir, mais un bonheur ; ne se laissant troubler par aucun des bruits de notre civilisation, ne se préoccupant d'aucun des soucis de notre vie, il se consacre tout entier aux études de son état et aux fonctions de son ministère.

Ainsi, tandis que les uns accusent le clergé d'être constamment mêlé à tout, les autres lui reprochent de rester complétement étranger à tout.

Quoi qu'il en soit de la bizarre contradiction entre ces deux portraits, également chargés du reste, la domination du clergé, dont on a l'air de tant s'effrayer, où s'exerce-t-elle ? où se manifeste-t-elle ? Où en sont les symptômes ou les traces ?

Est-ce dans les conseils d'un Roi *qu'on ne confesse pas*, comme dirait M. Dupin ?

Est-ce dans les ministères qui se sont succédé jusqu'à ce jour, ministères où les catholiques ont toujours été en évidente mino-

rité, et où M. Lebeau, pour sa part, a avoué n'avoir jamais surpris aucune influence occulte?

Est-ce dans les bureaux des diverses administrations?

Est-ce dans nos universités, dans nos académies, dans nos écoles spéciales, que les prétentions du clergé trouvent de l'écho?

Est-ce la magistrature ou le barreau, l'industrie ou l'armée, qui subit le joug clérical?

Mais, admettons que le clergé étende sur tout le pays ce que vous appelez sa domination, et ce que j'appellerai ses bienfaits, par quels moyens arrive-t-il à ce résultat? Lui a-t-on accordé dans nos codes politiques ou administratifs des droits exorbitants? Lui a-t-on fait une position exceptionnelle et privilégiée?

Le clergé n'a-t-il pas accepté et n'accepte-t-il pas encore la constitution, toute la constitution, sans réserve et sans arrière-pensée?

Le clergé demande-t-il pour lui-même aucune faveur, aucune protection, aucun privilége? demande-t-il autre chose que l'égalité, la liberté, le droit commun?

D'un autre côté, le clergé gêne-t-il l'action libre de ceux qui lui font légalement concurrence?

Peut-on citer un seul exemple, un seul fait, qui prouve que le clergé ait refusé la reconnaissance d'aucune liberté constitutionnelle, empêché l'exercice d'aucun droit légitime, entravé le jeu d'aucune institution nationale?

Y a-t-il un pays au monde qui, en matière de culte, d'enseignement, de presse et d'association, jouisse d'une plus complète liberté que cette Belgique *sur laquelle pèse d'un trop grand poids la domination du clergé?*

Ce qu'on est donc convenu d'appeler la domination du clergé c'est l'usage qu'il fait, le profit qu'il tire de nos diverses libertés constitutionnelles. Déjà, il y a deux ans, je signalais à l'attention de mes concitoyens une confusion d'idées aussi fatale que dangereuse.

On accuse le clergé de construire des temples, d'ériger des paroisses nouvelles, de compléter le personnel nécessaire pour le ministère sacré, de faire des missions, que sais-je encore? c'est-à-dire, en style constitutionnel, on l'accuse de faire un usage légitime de la liberté des cultes.

On l'accuse de fonder des couvents, d'ouvrir des refuges pour toutes les infortunes de la vie; c'est-à-dire, on l'accuse de faire un usage légitime de la liberté d'association.

On l'accuse de créer des établissements destinés à répandre et à perfectionner l'instruction publique dans le pays; c'est-à-dire, on l'accuse de faire un usage légitime de la liberté d'enseignement.

Et, notons bien que, en général, le développement considérable donné par le clergé à nos institutions n'entraîne jamais le moindre sacrifice pour le trésor public.

Que les libéraux aient donc un peu de franchise.

De deux choses l'une, leur disait encore en 1838 M. de Potter, fondateur de l'Union : — *Ou les prêtres veulent arrêter le mouvement progressif et ils n'y parviennent point ; alors que deviennent leur pouvoir et l'abus qu'on leur reproche d'en faire? — Ou ils contribuent eux-mêmes à organiser et à accélérer le progrès ; alors, pour Dieu! de quoi les accuse-t-on?*

Des deux choses l'une, dirai-je à mon tour : si les libéraux

aiment réellement la liberté, s'ils aiment la Belgique, qu'ils applaudissent aux efforts et aux sacrifices que fait le clergé pour rétablir et compléter tous les éléments d'une vraie civilisation. Si, au contraire, emportés par un étroit esprit d'intolérance et de jalousie, ils calomnient le bien qui se fait, par cela seul qu'il se fait à côté d'eux et sans eux, qu'ils aient le courage de protester eux-mêmes contre le titre de libéraux dont on persiste à les honorer : en conscience, ils n'en sont plus dignes.

Malheureusement beaucoup d'entre eux en sont là.

Que le clergé, placé dans le droit commun, fasse fructifier entre ses mains les libertés garanties par la constitution, c'est de l'envahissement !

Que l'État accepte le concours de l'influence religieuse, dans les limites de la dignité du gouvernement et des besoins de la société, l'État subit la domination de l'Église !

De grâce, plus de subtilités! plus d'hypocrisie !

Ou la domination politique du clergé belge est un fait vrai, positif; alors, qu'on le prouve, qu'on l'établisse, et alors aussi je serai le premier à demander que la plus sainte des choses, la liberté, ne devienne pas un piége, une profanation ! — Ou la domination politique du clergé n'est qu'un préjugé; alors qu'on éclaire le peuple au lieu de l'égarer, et qu'on n'ait pas pour ce préjugé plus d'égards qu'on n'en a pour d'autres, qu'on n'y attache pas plus d'importance qu'il n'en mérite.

Car enfin, que veut-on faire pour combattre efficacement ce préjugé ?

Veut-on établir une ligne de démarcation entre le prêtre étranger

et le prêtre belge, et refuser à celui-là l'usage des droits naturels qu'on reconnaît à celui-ci. et cela parce que ces droits se trouvent formulés dans notre constitution sous telle rubrique plutôt que sous telle autre? On sait que cette prétention a été émise par quelques libéraux et soutenue récemment encore dans une brochure qui a paru à Bruxelles.

Veut-on distinguer deux hommes dans le prêtre et lui enlever, parce qu'il est prêtre, tous les bénéfices de sa qualité de citoyen? C'est le système du libéralisme français, sous l'empire duquel un citoyen, par le seul fait de son affiliation à une congrégation religieuse, perd l'usage de ses droits, la jouissance de ses libertés constitutionnelles.

Veut-on limiter, équilibrer la somme d'avantages et de résultats que chaque citoyen pourra obtenir par suite de l'usage de ses libertés? C'est transporter tout simplement le communisme dans la politique constitutionnelle; c'est proposer une *loi agraire* pour les consciences et les intelligences. D'après les doctrines de l'école communiste, en effet, il ne suffit pas qu'il y ait pour tous les citoyens égalité en droit, il faut leur garantir une perpétuelle égalité en fait, c'est-à-dire, que l'un ne pourra pas tirer plus de profit de la liberté que l'autre, et qu'il faudra constamment niveler les positions.

Est-ce assez d'inconséquences, ou assez de plaisanteries?

Voyons donc! Que propose-t-on, qu'on le dise, pour s'opposer aux prétendus envahissements du clergé?

Espère-t-on sérieusement pouvoir sauver la situation par des expédients?

M. le Ministre de l'Intérieur a pompeusement annoncé qu'il vient de supprimer dans son département le secrétariat particulier établi depuis huit ans et conservé par tous ses prédécesseurs : il espère par là donner un apaisement à certaine opinion qui s'obstinait à vouloir y découvrir une espèce de cabinet noir, foyer des influences occultes. — Illusion !

M. Delfosse croit que, pour détruire l'idée de la domination du clergé, il suffit de former un ministère composé d'hommes dont les principes et les antécédents soient tels qu'ils écartent tout soupçon de vasselage ou de complicité avec l'autorité religieuse. — Illusion encore !

Eh ! mon Dieu ! ne sait-on pas que pour des libéraux à courtes vues et à vieux préjugés, le pouvoir est censé dépendre du clergé aussi longtemps qu'il ne le persécute pas ? que pour eux, la seule garantie de l'indépendance de l'État et de l'Église, c'est leur hostilité systématique ?

Leur hostilité ! Quel est l'homme politique, digne de ce nom, qui oserait la conseiller, la provoquer ?

Et quel moment choisirait-on pour inaugurer ce système au moins aventureux ?

Quoi ! de tous les points de l'horizon soufflent d'étranges tempêtes ; les trônes tremblent sur leurs antiques bases ; les peuples attendent pleins d'angoisses la révélation de leurs mystérieuses destinées ; et l'on irait briser ce levier religieux qui seul peut soulever le poids de toutes les misères et de toutes les calamités que l'avenir nous réserve peut-être !

Quoi ! chez les nations les mieux assises, les hommes d'État

consacrent leurs talents et leurs veilles à chercher quelques expédients qui puissent remplacer les principes religieux oblitérés ; ils se consument en efforts pour arrêter l'anarchie qui dévore les esprits, le découragement qui s'empare des âmes le plus fortement trempées ! Et la Belgique, nation de quinze ans, irait sacrifier à d'injustes exigences ces derniers éléments d'ordre et de stabilité qu'elle a le bonheur de posséder encore, et que, si elle les avait perdus, elle devrait s'estimer heureuse de pouvoir racheter au prix des plus grands sacrifices !

Oh ! la Belgique a une autre position à prendre, d'autres devoirs à remplir. Qu'elle ait foi dans cette réaction religieuse qui s'opère dans tous les esprits sérieux. Qu'elle n'aille pas s'attrister, *comme ceux qui n'ont pas d'espérance,* à la vue des persécutions religieuses dont le récit vient désoler nos cœurs : le sang des martyrs ne fera que féconder le germe de cette rénovation sociale.

Une philosophie haineuse était allée partout disant que le catholicisme était décidément mort : les peuples, étourdis par le bruit d'un demi-siècle de révolutions, avaient presque fini par le croire. D'un bout de l'Europe à l'autre, le démenti arrive, éclatant, solennel. Au risque de troubler les héritiers avides qui s'étaient prématurément partagé les dépouilles de ses influences et de ses droits, le catholicisme est debout, plus vigoureux, plus vivace que jamais. Cette Rome, qu'on croyait avoir définitivement humiliée, anéantie, s'est redressée d'elle-même, et domine aujourd'hui, de toute la hauteur de sa force morale, toutes ces nations blasées, stupidement accroupies aux pieds du veau d'or. L'esprit

de Dieu a soufflé sur les ossements et les ruines ; la vie est revenue partout. Toutes les questions qui agitent notre vieille Europe sont religieuses. Toutes les voix du siècle proclament la restauration de la religion et viennent confirmer les antiques promesses de son immortalité.

N'écoutant ni les préceptes de la raison ni les enseignements de l'histoire, les sociétés avaient cru pouvoir se constituer en dehors des bases religieuses et se passer de Dieu, — et voilà qu'aujourd'hui ces mêmes sociétés, sans freins et sans garanties, se surprennent effrayées de ne plus pivoter que sur un bourreau !

Les rois, oubliant la solidarité qui lie tous les pouvoirs, avaient sacrifié à d'étroites jalousies l'autorité de l'Église ; et l'autel, qu'on avait toujours accusé de compromettre le trône, le sauve aujourd'hui. — La religion est la seule garantie de l'ordre.

Les peuples avaient un instant consenti à se faire les aveugles instruments du despotisme usurpateur, et aujourd'hui ces mêmes peuples ne trouvent d'appui, de défense qu'auprès de ce vieillard auguste, sans finances, sans armées, mais dont l'œil paternel veille *urbi et orbi*. — La religion est la sauvegarde de la liberté !

Les uns avaient espéré trouver dans le doute un indigne repos pour leur intelligence ; les autres s'étaient laissé dire que les croyances sont un obstacle au développement de l'esprit humain ; la science était chargée de clore officiellement le règne des préjugés et des superstitions ; — et voilà que l'intelligence a horreur de ses vides et de ses ténèbres, et que la science est ramenée, par ses pro-

grès mêmes, aux sources inaltérables des dogmes et des traditions catholiques.

Le commerce et l'industrie s'étaient dit : Exaltons la matière! De l'or! des jouissances! — Et voilà qu'aujourd'hui on invoque le secours du prêtre pour arrêter le matérialisme qui envahit tout, pour moraliser le travail et pour contre-balancer par la charité l'inégale distribution des richesses sociales.

Ainsi, dans le domaine de la politique et de la science, dans l'ordre moral et matériel, partout on sent la nécessité de réhabiliter le principe religieux. La religion seule possède le secret du bonheur des nations et des familles ; elle seule sait combiner les éléments de conservation et de progrès : le développement individuel par la liberté, le développement social par l'autorité. Seule, elle offre contre tous les abus, contre toutes les usurpations l'universelle et indestructible garantie de la conscience.

La conscience! C'est là le sanctuaire impénétrable de cette influence occulte qui régénère notre vieux monde et qui se rit des obstacles que lui oppose l'orgueil de la raison humaine. Ne perdez ni votre temps ni vos peines à la chercher ailleurs, soit sur la place publique, soit dans le cabinet des rois. Laissez là votre odieux système de petites tracasseries et de plaisanteries édentées; laissez là votre *politique de fantômes*. Admettez franchement l'action sociale de l'Église. Loin de la combattre ou de protester contre elle, félicitez-vous de la voir survivre à tant d'épreuves et de bouleversements ; reconnaissez que c'est d'elle que descend tout ce qui éclaire, tout ce qui féconde, tout ce qui épure, tout ce qui conserve. Rendez-lui grâce d'avoir réservé un dernier

rayon pour les doutes qui vous assiégent, un dernier frein aux passions qui vous envahissent, un dernier lien au milieu des divisions qui vous tuent !

A ce propos, qu'il me soit permis de consigner ici, en finissant ce chapitre, une observation qui m'a toujours singulièrement frappé.

Il existe au sein de notre grande société, si affaiblie, si énervée par l'anarchie et le désordre, deux sociétés, deux institutions qui seules ont conservé quelque force et quelque vie : l'Église et l'armée. Là, règnent l'ordre et la discipline dans leur expression la plus énergique; — là, l'autorité a conservé son prestige et l'obéissance sa noblesse; — là, se garde le double culte de l'honneur et du devoir; — là, on pousse le dévouement jusqu'au fanatisme, le sacrifice jusqu'à la mort; — là se sont maintenus l'esprit de corps et la fidélité aux traditions, c'est-à-dire, l'unité et la perpétuité d'action. Ces deux sociétés, immuables dans les principes qui les constituent et jusque dans les costumes qui les distinguent, — étrangères, par le célibat et l'interdiction du négoce, à ces affections qui ramollissent les caractères, à ces intérêts qui rapetissent les idées, — s'imposent au monde qui méconnaît souvent leur utilité et leur importance, qui les subit comme une gêne ou une charge, et qui ne s'étudie qu'à se passer d'elles.

N'y a-t-il pas quelque chose de providentiel dans la conservation de ces deux institutions échappées comme par miracle aux doctrines anarchiques du jour? Ne sont-elles pas évidemment destinées à servir, l'une dans l'ordre moral, l'autre dans l'ordre

matériel, à quelque grand dessein de Dieu sur l'avenir de l'humanité ?

Laissons donc quelques misérables préjugés s'acharner à la destruction de l'action sociale de la religion. Une seule considération suffit pour nous rassurer : ce qui est socialement nécessaire, il n'est pas au pouvoir de l'homme de le détruire!

IV

Parcourons par la pensée les divers États de l'Europe : de tous côtés des luttes religieuses!

Mais quelle est la cause, quel est le caractère de ces luttes? Partout le protestantisme et le rationalisme, prétendus enfants de la liberté, prétendus apôtres de la tolérance, apparaissent comme les systématiques oppresseurs de l'Église! — Partout l'Église Romaine, si longtemps signalée à la haine des nations comme instrument de despotisme, comme obstacle au triomphe des idées libérales, partout cette Église brille comme l'universelle et infatigable représentante de la liberté religieuse!

Dans un seul pays de l'Europe, en Belgique, l'Église est sortie triomphante de cette lutte, elle est libre; et, après le triomphe, elle est restée fidèle à la liberté.

Oui, arrêtons-nous un instant à cette pensée. Dans toutes les contrées où le protestantisme et l'impiété trônent, sous les formes de l'absolutisme ou de l'anarchie, partout même esprit de haine et d'intolérance; partout des bruits de chaînes, partout des traces de sang.

En Belgique, au contraire, les libertés les plus larges, les institutions les plus populaires!

En Belgique, de l'air et de l'espace pour tout ce qui se sent de la vie et de l'avenir!

En Belgique, des chaires pour toutes les doctrines, des tribunes pour tous les intérêts, de la gloire pour tous les talents, de l'hospitalité pour tous les malheurs!

Vous dites parfois que le catholicisme est maître en Belgique, qu'il gouverne la Belgique. — Oh! je suis tenté de prendre au sérieux cette accusation et de chercher une vérité là où il n'y a qu'un préjugé; car, je serais heureux et fier de cette pensée, que le pays de l'Europe le plus catholiquement gouverné, en est aussi le pays le plus libre!

Mais non : le catholicisme n'est pas maître dans notre belle patrie; il n'est et ne veut être que libre. Cette position suffit à ses désirs, suffit à sa mission.

Sa mission est grande, osons le dire. Plus est hardie l'initiative prise par une jeune nation comme l'est la nôtre, plus aussi est sérieuse sa responsabilité devant Dieu et devant les hommes; car

par cela même qu'elle marche en avant des autres nations, qu'elle forme une glorieuse exception au milieu d'elles, elle attire tous les regards, elle s'expose à toutes les calomnies.

La vocation sociale de la Belgique est donc évidente pour tous. Sa mission européenne est de résoudre le problème que s'est posé le génie du dix-neuvième siècle : l'alliance de la Religion et de la Liberté. Les nations qui l'entourent, ont les yeux fixés sur l'essai que la nation belge fait au nom de toutes ; elles en attendent le dernier mot avec une visible émotion. La Belgique tiendra à honneur de dissiper la prévention et de lasser la calomnie, en démontrant ce que peut, pour le bonheur et pour la prospérité, même matérielle, d'un peuple, l'influence sociale d'une religion libre dans son action.

Cependant, car il faut tout dire, si la Belgique a des devoirs envers l'Europe, elle a, avant tout, des devoirs à remplir envers elle-même. Précisément parce que les événements l'ont mise en évidence, elle doit observer soigneusement ses propres mouvements, contenir son ardeur, se faire une loi de la prudence et de la modération. Elle n'a rien à gagner à la lutte des passions ; il lui faut du calme, tant pour le développement intérieur de sa prospérité, que pour la consolidation extérieure de son indépendance.

Si donc je fais voir à l'opinion catholique les devoirs que la Providence lui impose envers l'Europe et envers l'Église, c'est pour lui inspirer le sentiment de son importance et de sa dignité. Mais ce serait étrangement se méprendre sur mes intentions que de m'attribuer la pensée de vouloir prêcher une croisade européenne en faveur de mes croyances, et provoquer, au sein de

mon pays ou au dehors, ces luttes religieuses, ces guerres de religion si fatales et si dangereuses pour le repos de tous.

Au contraire, connaissant le siècle, en ayant étudié sérieusement l'esprit et le caractère, je puise dans cette connaissance et cette étude même, la conviction que l'opinion catholique doit modestement continuer son œuvre de civilisation par la liberté, évitant jusqu'au moindre soupçon de vouloir nous ramener, de manière ou d'autre, à une théocratie apparente ou occulte, que je repousse avec le siècle et contre laquelle je me révolterais, comme lui, si elle venait à se dresser au milieu de nous.

Voilà le nœud de la situation.

D'un côté, les souvenirs et les traditions de la Belgique, ses devoirs envers elle-même et envers l'Europe, lui commandent d'exiger que son Gouvernement respecte sincèrement ces principes religieux qui constituent le fond de notre caractère national.

D'un autre côté, toutes les tendances, toutes les doctrines de l'époque combattent, et à juste titre, ce qui pourrait conduire, soit directement soit indirectement, à la suprématie religieuse en matière civile, ou favoriser le rétablissement de la domination, réelle ou personnelle, du clergé.

Y a-t-il, au fond, incompatibilité radicale entre notre esprit national et l'esprit du siècle ? Pour mon compte, je proteste contre cette prétendue incompatibilité.

Du reste, c'est là, dans sa plus simple expression, ce qui divise les partis en Belgique.

Les catholiques et les libéraux unionistes n'ont cessé de proclamer : — Qu'on peut fort bien, sans cesser d'être libéral, vouloir

franchement la liberté religieuse, comme on peut, sans cesser d'être catholique, s'opposer franchement au retour de la théocratie; — qu'on peut fort bien, sans être inconséquent, se dire libéral et rejeter la suprématie civile en matière religieuse, de même qu'on peut, sans inconséquence, rester catholique et rejeter la suprématie religieuse en matière civile. Telle est l'idée première, la base de l'union entre les catholiques et les libéraux; tel est l'esprit, le sens de notre constitution.

D'autres libéraux, ceux qui se montrèrent hostiles à l'Union, qui formèrent la minorité intolérante du Congrès, proclamèrent la nécessité de la *suprématie civile* et votèrent contre toutes nos libertés constitutionnelles.

Le parti libéral exclusif, qui aspire aujourd'hui à devenir majorité et au besoin gouvernement, est, en général et à son insu peut-être, sur la pente de ces idées d'hostilité aux libertés religieuses ou du moins de suprématie civile. Aussi, pour se justifier au tribunal de leur conscience et de l'opinion publique, les libéraux exclusifs ont-ils éprouvé le besoin de faire naître et d'entretenir, par tous les moyens, l'idée de la domination du clergé, rejetant ainsi l'odieux de la tyrannie et se ménageant la popularité du martyre!

La position du gouvernement et de la majorité est donc claire, nette.

En vertu de la transaction qui a présidé à la formation de l'Union et à la rédaction de la constitution belge, ils doivent maintenir rigoureusement, efficacement, contre les tentatives de suprématie, de quelque part qu'elles puissent venir, les principes de

cette transaction. Ils doivent même faire tout ce qui est en leur pouvoir pour dissiper les préjugés que pourrait faire naître l'exagération apparente ou momentanée de l'influence catholique ou de l'influence libérale.

L'idée de l'exagération de l'influence catholique produit le préjugé de l'*occulte domination du clergé*. C'est un mal et un malheur. Ce n'est pas trop de toute notre prudence, de toutes nos lumières, pour dissiper ce préjugé.

Mais l'idée de l'exagération de l'influence libérale produirait bientôt le préjugé d'une *sourde conspiration contre la religion*. Prenons y garde! Ce préjugé serait autrement dangereux que le premier, autrement fatal à l'avenir de nos institutions, de notre nationalité même!

Ainsi donc, que tout le monde, gouvernement et clergé, pouvoirs politiques et religieux, se pénètre une bonne fois de la nécessité d'éviter les deux écueils que je viens de signaler, en restant fidèle aux principes de cette Union qui est encore notre seule planche de salut. Que le clergé compare sa position en Belgique avec celle du clergé dans toutes les contrées de l'Europe; que le libéralisme n'oublie pas, de son côté, que dans aucun pays il n'existe une tolérance plus vraie, plus étendue qu'en Belgique. De part et d'autre, nous serons fiers d'avoir conquis tant de libertés; nous ne les compromettrons plus de gaîté de cœur, mais nous nous estimerons heureux de les conserver. Chose singulière! On ne demande qu'à conserver paisiblement ce qu'on a; et pourtant c'est cet ardent désir de conserver, de vivre en paix, qui est la cause des défiances et des luttes des partis!

Nation jeune et petite, nous avons malheureusement, dans les deux partis, les graves défauts résultant de cette position même. Tout s'en ressent : notre esprit public et notre caractère national. En général, peu de largeur dans les vues, peu d'élévation dans les sentiments; rien de fixe dans nos idées, rien d'assis dans nos institutions; partout quelque chose de douteux comme notre climat, quelque chose d'étroit comme notre horizon.

De là, de part et d'autre, ces défiances injustes qui nous font oublier les éminentes qualités et les longs services d'un homme politique, pour ne nous souvenir que de quelque faute ou de quelque erreur commise par lui.

De là encore cette malencontreuse influence des petits faits, cette politique de détails qui, pour une seule nomination qui déplaît, changera l'allure de tout un parti et détruira l'économie de toute une situation.

De là, l'invasion du commérage dans la presse, la prédominance des intérêts locaux dans les débats parlementaires.

De là surtout, ces mesquines jalousies qui nous disposent à prendre en aversion des institutions dont d'autres savent tirer meilleur parti que nous.

Eh bien! sachons nous élever, pour voir de plus haut et les hommes et les événements. Il y a des libertés plus favorables à telle opinion; d'autres produisent de meilleurs résultats pour telle autre opinion; et ce n'en est peut-être que d'autant mieux, pour éviter les secousses trop fortes, les réactions trop soudaines dans l'un ou dans l'autre sens. En tout cas, au lieu d'envier leurs succès à nos adversaires, qu'une noble émulation nous

excite à faire mieux fructifier le champ de notre propre liberté.

La liberté! mais elle ne serait pas encore pour tous les Belges une conviction, un dogme politique, que déjà elle est pour tous un besoin.

La Belgique sans doute est un pays essentiellement religieux, sachant, lorsqu'il le faut, défendre sa religion menacée, avec cette énergie et cette persévérance que donnent de profondes convictions. Mais la Belgique aussi est un pays d'intelligence et de progrès, un pays qui a su marcher avec son siècle, un pays où l'indépendance de caractère est renforcée par celle qui résulte du double développement de la raison publique et de la richesse nationale. C'est dire assez que toute domination exclusive y répugne, qu'elle prétende s'exercer au nom de la religion ou du libéralisme.

« La Belgique a toujours été catholique et libre, » écrivait il y a quelques années mon honorable ami, M. Dechamps, aujourd'hui Ministre des Affaires Étrangères.

» Catholique, quand l'Allemagne et la Hollande acceptaient, autour d'elle, au XVIe siècle, les doctrines de la réforme; — catholique, quand Joseph II et plus tard la révolution française firent sur elle l'essai infructueux des idées philosophiques; — catholique dans son opposition contre le Roi Guillaume qui avait repris en sous-œuvre le projet de son aïeul le Taciturne.

» Libre, sous ce régime communal qui s'est tenu debout, pendant qu'à nos côtés la France et l'Empire s'habituaient à la centralisation et à la monarchie absolue; — libre dans ces luttes soutenues, au nom de ses priviléges, de sa Joyeuse-Entrée et de sa

loi fondamentale, sous les dominations successives de l'Espagne, de l'Autriche et de la Hollande ;—libre par sa constitution, date mémorable de son indépendance, essai hardi qui eût manqué s'il eût été confié à des mains moins habituées à une liberté aussi étendue.

» Le catholicisme et la liberté sont le ciment avec lequel la nationalité belge a été pour ainsi dire pétrie ; et, quand Mirabeau parle de la *vigueur de caractère* que les provinces belges ont conservée sans altération depuis leur origine, c'est à ce double caractère qu'il fait allusion. »

Il résulte de là qu'ils se tromperaient également, qu'ils feraient également acte de mauvais citoyen ceux qui, de nos jours, essaieraient de constituer une Belgique qui fût catholique sans rester libre, ou qui fût libre sans rester catholique.

Est-il donc si difficile pour des hommes de bonne foi et de patriotisme de se rencontrer sur ce terrain de nos traditions communes, et de nos communes aspirations vers le bonheur de la patrie ?

Oh ! non sans doute ; mais, de grâce, qu'on chasse du temple de la liberté ces hommes de calcul qui n'y vont que pour trafiquer des passions et des préjugés du vulgaire. La Belgique, Dieu merci ! n'a pas besoin de la surexcitation fiévreuse des passions politiques, pour conserver dans son organisme le mouvement et la vie. Au lieu de l'épuiser en petites guerres de portefeuilles, qu'on la détourne du terrain stérile d'une politique d'antichambre, pour la jeter, pleine de vigueur et de résolution, dans le domaine des grands, des vrais intérêts de la nation. Le

pays est las d'être exploité par quelques casuistes ou quelques rhéteurs qui semblent ne se plaire qu'à fausser sa conscience et à lui faire perdre de vue les seuls objets dignes de son attention et de sa sollicitude.

J'adresse à tous les hommes et à tous les partis cette proposition d'un dernier et loyal essai de conciliation et de confiance. L'expérience qui se fait en ce moment est probablement décisive de nos destinées nationales. La Providence a voulu que ce souvenir de 1830 vînt se dresser, une dernière fois peut-être, au milieu de nos luttes dissolvantes, comme pour nous montrer à tous le chemin que l'esprit de parti nous a fait parcourir, et au bout duquel se trouve peut-être l'anéantissement du nom belge.

Cette pensée fait frémir; car, disons-le avec conviction, nous avons une admirable patrie. Dans le passé, elles furent puissantes et belles entre toutes, ces provinces belges qu'un de nos anciens historiens se plaisait à appeler des *terres de promission*. Il dépend de nous que l'avenir les trouve telles encore : la grandeur de nos souvenirs donne la mesure de la légitimité de nos espérances! Ayons foi en nous-mêmes; soyons *nous*. A cet effet, déposons nos préjugés d'un autre âge et d'origine étrangère; laissons-nous aller aux inspirations de notre bon sens national; et bientôt, ce que Grotius disait autrefois de la France, on pourra le dire de notre Belgique : « *C'est le plus beau royaume après celui du Ciel!* »

FIN.

